

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Construction du Parking de la Providence - Modification de l'Autorisation de
Programme / Crédits de Paiement****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Je vous rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2018, notre assemblée a autorisé la création d'une autorisation de programme pour les travaux de construction d'un parc de stationnement sur le site de la Providence.

En effet, compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, ce mode de gestion a semblé le plus approprié car il permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Concernant la construction de ce parc de stationnement, il convient d'ajuster les crédits de paiement.

L'autorisation de programme validée se présentait ainsi :

Dépenses : 8 050 000.00 € HT

Ressources : 8 050 000.00 € HT

▪ Subvention Budget Général : 8 050 000.00 €

Nous vous proposons de maintenir l'autorisation de programme définie ci-dessus, mais de modifier les crédits de paiement 2019, 2020 et 2021 ainsi :

CP 2018 :

Dépenses : 2 050 146.74 €

Ressources : 2 050 146.74 €

▪ Subvention Budget Général : 2 050 146.74 €

CP 2019 :

Dépenses : 1 500 000.00 €

Ressources : 1 500 000.00 €

▪ Subvention Budget Général : 1 500 000.00 €

CP 2020 :

Dépenses : 4 000 000.00 €

Ressources : 4 000 000.00 €

▪ Subvention Budget Général : 4 000 000.00 €

CP 2021 :

Dépenses : 499 853.26 €

Ressources : 499 853.26 €

▪ Subvention Budget Général : 499 853.26 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe des parkings de

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

chaque exercice concerné.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui sur avis favorable de la Commission des Finances du 28 novembre 2019 :

Article unique: d'approuver la modification de l'Autorisation de Programmes Crédits de Paiement relative aux travaux de construction d'un parc de stationnement sur le site de la Providence telle que décrite ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL

- ABSTENTION(S) : 5

M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Marie-José ALLEMAND, Mme Vanessa PICARD, M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019
Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019